

Etaient présents :

**Gilles AMBS**, Verrerie La Rochère  
**Philippe ANDREY**, Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Lure (SHAARL)  
**Alain BALLE**T, CFDT  
**Catherine BOHEME**, Parc Régional des Ballons des Vosges  
**Jean-Paul BLANDIN**, Syndicat des producteurs de mirabelles  
**Olivier CARDOT**, Comité de vigilance pour le maintien des services publics  
**Blandine CARTIER**, FASSAD  
**Claude CHARPENTIER**, Centre d'Information sur le Droits des Femmes et de la Famille (CIDFF)  
**Guy CIRON**, Chambre d'agriculture  
**Jean-Pierre CORNEVAUX**, Château médiéval d'Oricourt / Association Les Amis d'Oricourt  
**Fabrice CREUX**, ADDIM 70  
**Robert DAGUENET**, Mutuelle Sociale Agricole  
**Philippe de BONNAFOS**, Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)  
**Gilles DELSART**, Association d'insertion Trait d'Union  
**Guy FADY**, Office de tourisme Rahin et Chérimont  
**Jean-Claude GRILLOT**, Office de tourisme de Fougerolles  
**Alain GRILLOT**, Institut rural de Fougerolles  
**Pierre GROSMARE**, Cie française du panneau (St Loup sur Semouse)  
**Catherine HABERT**, Syndicat de l'enseignement SNES-FSU  
**Francis JEROME**, ATRES formation  
**Laurent JEUDY**, CGT  
**Serge LACROIX**, Destination 70  
**Mme LAROCHE**, Maison de la négritude et des droits de l'homme  
**Jean-François MATHEY**, Association Œuvre Notre Dame du Haut  
**Line MERCIER**, Centre social et culturel de Lure  
**Denis METTETAL**, Citoyen associé  
**Marcel PLACIARD**, Office de tourisme de la Haute Vallée de l'Ognon  
**Laurence POINSOT**, Médecin généraliste  
**Michel REDOUTEY**, CFDT  
**Georges RENAUDIN**, Fédération des Œuvres Laiques  
**Denis SCHMITT**, Maison de la nature et des Vosges saônoises  
**Stephen THEUILLON**, Citoyen associé  
**David TOURDOT**, Comité des fêtes et de jumelage de Ronchamp  
**Jean VERNERIE**, Comité de vigilance pour le maintien des services publics  
**Christiane ZOLGER**, Maisons paysannes de France  
**Sylvain RINGENBACH**, Association Les Verts sentiers  
**Agnès VEYSSIERE**, Ass. de Sauvegarde et de Protection du Patrimoine et de l'Environnement de Clairegoutte (ASPPEC)  
**Eric HOULLEY**, Président du Pays des Vosges Saônoises  
**Virginie LUTHRINGER**, chargée de mission LEADER, Pays des Vosges Saônoises  
**Catherine ORTEGA**, assistance administrative et comptable, Pays des Vosges Saônoises  
**Laure BATAILLE**, chef de projet, Pays des Vosges Saônoises

Etaient excusés :

**Philippe CRAIMET**, Action 70  
**Gilles DIRAND**, Fédération HIERO  
**Hugues de MISCAULT**, Distillerie Paul Devoille  
**J.M le BRETTON**, ADMR  
**Laëtitia MAISON**, citoyen associé  
**Gabriel MIGNOT**, citoyen associé  
**Gilles VEISSIERE**, CCI

Fabrice CREUX ouvre la séance et rappelle que le conseil de développement est en place depuis 2002. Le renouvellement a été engagé avant l'été, avec une consultation auprès des anciens membres, des communautés de communes et de certaines structures référentes dans leur domaine. Un communiqué a également été envoyé à la presse locale.

48 personnes ont fait part de leur candidature à ce nouveau conseil de développement.

Une présentation est faite du Pays des Vosges Saônoises :

- la structure Pays, le syndicat mixte, quelques réalisations
- le conseil de développement : ses missions, sa composition et son organisation

## Le territoire

- 10 Communautés de Communes
  - Pays de Villersexel
  - Pays de Lure
  - Franches Communes
  - Rahin et Chérimont
  - Haute Vallée de l'Ognon
  - Mille étangs
  - Pays de Luxeuil
  - Val de Semouse
  - Belles Sources
  - Saône et Coney
- 162 communes
- 86 000 habitants



## La structure Pays

- **Création** : 2000 (association de préfiguration)
- **Structuration** :
  - **Le Syndicat Mixte** : organe décisionnel
    - 61 élus représentant les 10 Communautés de Communes
  - **Le Conseil de Développement** : instance consultative et citoyenne
    - Installation : octobre 2002, renouvelé en décembre 2003
    - 70 personnes représentant la vie associative, économique, sociale, culturelle, environnementale du territoire.
- Un document de référence : **la charte de Pays**, adoptée en juin 2003
  - Axe 1 : Un développement durable respectueux des équilibres géographiques du Pays
  - Axe 2 : Une nouvelle ambition touristique pour le Pays
  - Axe 3 : Dans investissements dans la création et l'intelligence pour l'avenir du Pays (formation et insertion, initiatives culturelles, TIC).



## Quelques réalisations du Pays

- Contractualisation et d'accréditation des projets de développement (contrat de pays 2004-2006 et 2007-2013)
- Mission de coordination des manifestations du cinquantenaire de la chapelle de Ronchamp en 2005
- Création et animation d'un espace public numérique éclaté sur le territoire
- Mise en place et animation d'un réseau de bistrot de Pays
- Mise en réseau des Offices de Tourisme et guide d'accueil touristique
- Etude sur les services à la population en 2005 et 2006
- Etude pour la création d'un Pôle ressource musiques actuelles en 2006 et première saison en 2008
- Mise en œuvre du « Pôle d'Excellence Rurale pour la valorisation du bois et la structuration de la filière bois-énergie ».
- Programme LEADER 2007-2013 : *Un territoire de vie et de services innovants*

NETPUBLIC



## Le Conseil de Développement

- **Une instance de représentation de la société civile**, prévue par la loi de 1999 (LOADDT) texte de base régissant les pays : il réunit des acteurs du monde économique, social, associatif, culturel, environnemental... Son objectif : **être la voix de la société civile**.
- **Le partenaire des élus** : il s'inscrit dans une démarche de **concertation** et de **démocratie participative**, dans l'élaboration et le suivi des actions du Pays des Vosges Saônoises.
- **Une force de propositions au service du territoire et de ses habitants** : il est un « **laboratoire d'idées** », sans pouvoir de décision. Il propose des actions et des principes innovants, qui pourront être repris par les élus.

## Ses missions

- **Animer la société civile** : il met en place et anime des groupes de réflexion qui imaginent le devenir du Pays, il exprime les besoins et aspirations de la société civile, propose des débats de société
- **Fournir des idées et des propositions d'actions** aux élus
- **Formuler des avis** sur certains dossiers
- **Évaluer la mise en œuvre de la Charte** de Développement du Pays des Vosges Saônoises

## Composition et organisation

- Le Conseil de Développement s'organise autour de :
  - **un président**, qui en lien avec les instances du Pays définit des sujets traités
  - **une assemblée plénière**
  - **des groupes de travail**
- Une **convention de fonctionnement** validée en assemblée plénière et par délibération du comité syndical
- Une **structure souple** : **pas de statuts juridiques** propres. Les réunions des commissions de travail sont **ouvertes** aux personnes non membres afin de garantir une participation active de l'ensemble des acteurs du territoire et enrichir les réflexions par des personnes ressources



## Quelques réalisations du Conseil de développement

- participation à l'élaboration de la Charte de développement durable du Pays des Vosges Saônoises
- contribution au guide d'accueil touristique du Pays
- participation au comité de pilotage de l'étude « Services à la population » conduit par le Syndicat Mixte du Pays en vue de l'élaboration d'une politique des services sur l'ensemble du territoire,
- préparation de la candidature à l'appel à projets LEADER,
- réflexion sur la présence des musiques actuelles sur le territoire



### ▪ Le nouveau conseil de développement

La répartition par collèges représentatifs est la suivante :

- Activités touristiques, culturelles, patrimoniales : 17 personnes
- Activités économiques et sociales (économie, emploi, formation...) : 11 personnes
- Représentants des services à la population et de la vie collective : 8 personnes
- Activités agricoles, forestières, liées à l'environnement et au cadre de vie : 8 personnes
- Citoyens associés : 4 personnes

On constate un certain équilibre de la représentativité thématique et géographique.

### ▪ Organisation et réflexions à venir

A l'avenir, le lien entre les élus et le conseil de développement sera peut-être à renforcer. Jusqu'à présent, le président du Pays participait avec voix consultative aux plénières du conseil de développement et le président du conseil de développement aux comités syndicaux. Eric HOULLEY confirme qu'il faudra trouver les modalités d'articulation entre les deux instances.

Fabrice CREUX propose de désigner pour chacune des commissions, un représentant qui en assurera l'animation. Il est également suggéré de mettre en place un bureau qui décidera des orientations du conseil de développement et représentera les différentes commissions auprès des élus.

Concernant les thématiques, il est pertinent qu'elles soient en lien avec la charte et les actions du Pays. Il est proposé dans un premier temps de limiter à 2 ou 3 le nombre de commissions, d'autres pourront être créées par la suite. Ainsi trois commissions pourraient être mises en place :

- Services à la population en lien avec l'étude menée en 2006 et le programme LEADER
- Energies renouvelables, économie d'énergie, sensibilisation aux problématiques environnementales
- Culture, patrimoine, musiques actuelles

### ▪ Election du président

Fabrice CREUX informe qu'il poursuit sa participation mais n'est pas candidat à la présidence. Il remercie tous les membres qui ont participé aux travaux du conseil de développement et également les élus pour la confiance accordée à cette instance.

Il demande s'il y a des candidats.

Philippe ANDREY prend la parole : représentant des milieux associatifs, culturels et patrimoniaux, il propose sa candidature. Après le vote, Philippe ANDREY est élu à l'unanimité.

→ Les membres seront informés des dates des prochaines commissions thématiques. Une réunion plénière sera organisée en janvier, lorsque chaque commission se sera réunie, afin de valider la convention de fonctionnement du conseil de développement.